

Traite MEGUILA

Proposition de plan – Deuxième chapitre - Daf 9 a & b

9 a

Guemara

LANGUES DANS LESQUELLES LES SEFARIM, TEFILIN ET MEZUZOS PEUVENT ÊTRE ÉCRITS (SUITE)

- **Réponse 1 (Rava)** : La Beraita disqualifie les autres langues lorsque les lettres ne sont pas Ashurit.
 - (Abaye) : Si c'est le cas, pourquoi la Beraita mentionne-t-elle Mikra qui a été écrit Targum, ou vice versa ? Même si le Mikra a été écrit Mikra et le Targum a été écrit Targum, ce n'est pas une main Metamei à moins qu'elle ne soit écrite Ashurit !

- **Réponse 2 (Abaye)** : La Beraita est comme R. Shimon ben Gamliel.
 - Si c'est le cas, la Beraita devrait permettre aussi les Yevanit !
 - La Beraita ne parle que des Tefilin et des Mezuzos.
 - Les Téfilines et les Mézouzot doivent être en hébreu, car il est dit "V'Hayu" - (les mots seront) comme ils sont.
 - La Beraita a mentionné le Targum - où trouvons-nous cela ?
 - Il y a un targum dans la Torah, c'est-à-dire "Yegar Sahaduta", mais il n'y a pas de targum dans les Tefilin et les Mezuzot !

- **Réponse 3** : La Beraita discute de la Megilas Esther.
 - La Megilah doit être en hébreu avec des lettres Ashurit. Nous apprenons de "Ki'Chtavam vechi'Lshonam".
 - Quel Targum y a-t-il dans la Megilah ?
 - **Réponse 1 (Rav Papa)** : "Pitgam du roi a été entendu" est le Targum.
 - **Réponse 2 (Rav Na'hman bar Yitzchak)** : "Toutes les femmes donneront du Yekar à leurs maris" est le Targum.

- **Réponse 4 (Rav Ashi)** : La Beraita discute d'autres Sefarim ; c'est comme R. Yehudah.
 - (Béraïta) : Les Tefilin et les Mézouzot ne peuvent être écrits qu'en Ashurit ; Raboteinou (R. Shimon ben Gamliel) a permis Yevanit.
 - Il est dit "v'Hayu" (ils doivent être en hébreu) !
 - Correction / Beraita : Les Sefarim peuvent être écrits dans n'importe quelle langue ; Raboteinou a autorisé le Yevanit
 - Cela implique que le premier Tana interdit les Yevanit (mais dans notre Mishnah, les Chachamim qui sont d'accord avec R. Shimon ben Gamliel permettent toutes les langues) !
 - La Beraita devrait dire "Raboteinou n'a permis que Yevanit".
 - Beraita - R. Yehudah : Raboteinou a permis le Yevanit seulement pour un Sefer Torah, à cause de l'épisode avec le Roi Ptolemei.

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

LA TRADUCTION DES SOIXANTE-DIX

(Beraita) : Le roi Ptolemei rassembla 72 Chachamim et les plaça dans 72 maisons, sans leur dire pourquoi. Il demanda ensuite à chacun d'eux de traduire la Torah en Yevanit.

- *Miraculeusement, chaque Chacham a fait les mêmes écarts (suivants) par rapport à une traduction exacte (de peur que les Yevanim ne trouvent des fautes dans la Torah ou des "sources" d'hérésie).*
 - *« Elokim a créé au début... » (de peur que cela ne ressemble à "Bereishit" qui a créé Elokim) ;*
 - *"Je ferai l'homme à l'image et à la forme" ;*
 - *"Il acheva le sixième jour, et se reposa le septième" ;*
 - *"Il le créa mâle et femelle" ;*
 - *"Je descendrai et je confondrai leur langage" ;*
 - *"Sarah rit au milieu de ses proches" ; (pour ne pas donner l'impression que Sarah a été critiquée pour la même réaction qu'Avraham, et il n'a pas été critiqué) .*
 - *"Dans leur colère, ils ont tué un bœuf et déraciné une mangeoire" (de peur que Shimon et Lévi n'apparaissent comme des meurtriers) ;*
 - *"Moshé fit monter sa femme et ses enfants sur le porteur de personnes" (ce qui suggère un cheval ou un chameau, ce qui convient mieux à la dignité de notre Rebbi qu'un âne) ;*
 - *"Les Benei Yisrael sont restés 400 ans à Mitzrayim et dans d'autres pays" ;*
 - *"Il envoya les dignitaires des Benei Yisrael" (il semble indigne de dire que des jeunes furent envoyés pour accueillir la Shechinah) ;*
 - *"Il n'a pas tendu la main pour (frapper) les dignitaires de Benei Yisrael" (pour être cohérent avec la déviation précédente) ;*

9 b

- *« Je n'ai pas pris un seul de leurs objets désirés" (pour ne pas donner l'impression que Moshé a pris des choses autres que des ânes) ;*
- *"Que Hash-m a réparti pour éclairer les nations" (de peur que l'on dise que Hash-m a autorisé les Nochim à adorer les étoiles) ;*
- *"Et il servira d'autres dieux que je n'ai pas ordonné de servir" (de peur de donner l'impression qu'ils sont autonomes) ;*
- *"L'animal à petits pieds" (la femme de Ptolémei s'appelait Arnevet. S'ils n'avaient pas modifié, il aurait pensé qu'ils se moquaient de lui).*

LES SEFARIM PEUVENT ÊTRE ÉCRITS EN YEVANIT

(R. Avahu) : La Halakha suit R. Shimon ben Gamliel.

- *(R. Yochanan) : Il apprend de "Hash-m sera Yaft (embellit) « Yefet » et habitera dans les tentes de Shem" - les mots (la langue) de Yefet (le père de Yavan) seront dans les tentes de Shem.*
 - *Peut-être cela fait-il référence à Gomer et Magog (autres enfants de Yefet) !*
 - *(R. Chiya bar Avin) : "Yaft" fait référence à la plus belle [langue] de Yefet.*

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

HALACHOT DES KOHANIM GEDOLIM

Mishnah

La seule différence entre un Kohen Gadol oint avec Shemen ha'Mishchah et Merubeh Begadim (celui qui est sanctifié seulement en portant les vêtements supplémentaires), est le Par (taureau) apporté pour expier un péché (si le Kohen Gadol a transgressé Karet parce qu'il a s'est trompé dans la Halachah, il apporte un Par comme korban 'hatat).

Les seules différences entre un Kohen Gadol en service et un Kohen she'Avar (qui a remplacé le Kohen Gadol) sont Par Yom Kipur et Asirit ha'Eifah (l'offrande quotidienne de Minchah du Kohen Gadol).

Guemara

Un Merubeh Begadim est comme un Kohen oint en ce qui concerne Par Yom Kipur et Asiris ha'Eifah.

- *Notre Mishnah est différente de R. Meir :*
 - *Cf. beraita*
 - *R. Meir : Un Merubeh Begadim apporte une Par pour un péché ;*
 - *Les Chachamim disent qu'il ne le fait pas.*
 - *Quelle est la raison de R. Meir ?*
 - *Beraita : "Machia'ach" enseigne qu'un Kohen Gadol oint apporte une Par (pour un péché) ; "ha'Machia'ach" enseigne que même un Merubeh Begadim apporte une Par.*
- *Comme qui est établi la Mishna ?*
 - *Pas comme R. Meir, pourtant la seifa enseigne que les seules différences entre un Kohen Gadol et Un Kohen she'Avar sont le Par de Kipur et assirit ha-eifa*
 - *Et cet enseignement semble conforme à R. Meir !*
 - *Beraita*
 - *R. Meir : S'il était nécessaire de remplacer le Kohen Gadol, le premier Kohen Gadol reprend le service lorsqu'il est apte, et toutes les Halachot d'un Kohen Gadol s'appliquent au remplaçant ;*
 - *R. Yosi dit que le remplaçant ne peut pas servir, même pas comme un Kohen normal.*
 - *Il est arrivé que R. Yosef ben Ulam de Tzipori remplace un Kohen Gadol qui était devenu Tamei. Les Chachamim ont dit que R. Yosef ne peut pas servir en tant que Kohen Gadol de peur que cela ne provoque une inimitié ; il ne peut pas servir comme un Kohen ordinaire, puisque nous montons dans la Kedushah mais nous ne descendons pas.*

(Conclusion de la question) : La Seifa est R. Meir mais la Reisha ne l'est pas !

Proposition de plan, d'ossature du daf. Meh'ila par avance pour les erreurs éventuelles qui s'y trouvent. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- **Réponse 1 (Rav Chisda)** : Oui !
- **Réponse 2 (Rav Yosef)** : La Mishnah est Rabbi. Il est d'accord avec R. Meir concernant le Kohen she'Avar, mais pas concernant le Merubeh Begadim.

LES AUTELS PUBLICS ET PRIVÉS

Mishnah

La seule différence entre un grand Bamah (public) et un petit (privé) est le Korban Pesach.

La règle est qu'on ne peut offrir sur une (petite) Bamah que des Nedarim et des Nedavos (Korbanos apportés pour des vœux ou volontairement).

Guemara

Le Korban Pessah n'est pas la seule différence ! (Le Tamid a été apporté sur une Bamah publique ; la Seifa montre qu'il ne peut pas être apporté sur une Bamah privée !).

- *Cela signifie que les seules différences sont (les Korbanot obligatoires à heure fixe,) comme Pessah.*
 - *Notre Mishnah est R. Shimon.*
 - *(Beraita - R. Shimon) : Même le Tzibur n'offrait que Pessah et les Korbanot obligatoires à heure fixe. Les Chiyuvim sans temps fixe (par exemple, Par Helam Davar) ne peuvent être apportés sur aucun type de Bamah.*

Mishnah

La seule différence entre (les Mikdashot de) Shilo et Yerushalayim est que les Kodshim Kalim et le Ma'aser Sheni pouvaient être consommés partout d'où Shilo était visible, alors que le Heter de Yerushalayim était seulement à l'intérieur du mur.

Dans les deux endroits, les Kodshei Kodoshim étaient mangés à l'intérieur des rideaux. (À Shilo, il y avait des rideaux autour du Chatzer ha'Mishkan. À Yerushalayim, il y avait des rideaux autour de la Azarah pendant qu'on construisait les murs ; après leur construction, les Kodshei Kodoshim étaient mangés à l'intérieur des murs).

Après (Churban) Shilo, les Bamot étaient autorisés. Elles n'étaient pas autorisés après (Churban) Yerushalayim.